



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 9 juillet 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, TIEDREZ Valérie, GAUTHERIN Tristan, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, GULTEKIN Gülcan, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, THIBAULT David, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, PROTAT Anne-Lucy pouvoir donné à THIBAULT David, KACEMI Farida pouvoir donné à PIAT Isabelle, MARTIN Antoine pouvoir donné à BLANCHOT Bastien.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : **Subvention exceptionnelle - Association "Mieux vivre ensemble"**
N° de délibération : **20260709_07**

Rapporteur : M GRENIER

Le Conseil Municipal, par sa délibération du 26 février 2026 autorise les associations à déposer leur demande de subvention exceptionnelle jusqu'au 31 octobre 2026.
L'association MIEUX VIVRE ENSEMBLE a déposé, en date 11 juin 2026, une demande de subvention exceptionnelle de **200 €** dans le cadre de la Fête des quartiers, organisée le samedi 4 juillet sur le site de la Chapelle du parc.
Après étude de la demande, la Commission Culture – Animation de la vie locale - Sport propose d'octroyer une aide financière à hauteur du montant sollicité par l'association pour la réalisation de ce projet.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide :
- D'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association MIEUX VIVRE ENSEMBLE pour l'organisation de la fête des quartiers du 4 juillet 2026 ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
29	4	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 10 juillet 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire


Arnaud MAGLOIRE
2026.07.13 11:12:09 +0200
Ref:11397766-17209254-1-D
Signature numérique
le Maire